

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR DU 17 AVRIL 2024

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Rémi BAUDOT, Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Nelly DEVILLE.

Membre excusé / absent (1)

Pierrick MERINO (Secrétaire-adjoint, pouvoir à Nelly DEVILLE)

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en distanciel ; Début de la réunion à 20h35.

1. Approbation définitive du Compte-Rendu du BD du 22 mars 2024

Le compte-rendu du bureau directeur du 22 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Relations partenariales

. FFSU

Le Président s'interroge sur la pertinence de signer la convention maintenant, celle-ci fonctionnant sur une olympiade, d'autant que celle-ci contient des éléments très théoriques qui ne correspondent pas toujours à la réalité. Il souhaite que celle-ci soit revue par les membres de la Commission Mixte Nationale.

. MAIF

Les modalités du partenariat sont toujours en discussion. Une réunion est prévue le 24 avril à 11 heures.

Patrick CAPBERN représentera la fédération. Parmi les éléments de la convention, sera proposée d'y inclure une étude d'impact (définition des zones sensibles, définition de placettes avec relevé de l'existant, analyse des placettes quelques jours puis 6 mois après la compétition), l'objectif étant d'avoir des données analytiques certifiées.

Le Bureau directeur valide le fait de proposer cette étude, sur la base du budget présenté (devis de Rémi COLLAUD pour 1740€ TTC)

3. Accès à la nature

Le Président indique qu'il n'a plus aucune nouvelle de l'ONF et n'obtient pas de réponse de M. PFEIFFER.

Cependant, du côté du CNOSF, cela a bougé avec le lancement d'un doodle pour convenir d'une date pour une réunion entre les fédérations concernées et l'ONF (probablement vers le 23 mai).

Lors du colloque parlementaire à propos d'une proposition de loi liée à la dépenalisation de l'accès à la nature, la fédération était représentée par Bernard DAHY. La CO était la seule fédération sportive présente. À la suite de ce colloque le Président a été invité à une réunion organisée par Mountain Wilderness, le jeudi 25 avril sur le même thème.

Coté ministère des Sports, le dossier préparé pour solliciter les élus, complété des informations et réunions plus récentes, a été transmis à la personne en charge du suivi de notre contrat de délégation et la DTN a été sollicitée par une personne du cabinet de la Ministre pour donner suite à la réception d'un courrier des députés de l'Occitanie. Le dossier relatif aux problèmes avec l'ONF lui a été transmis mais, à ce jour, pas encore de retour.

Ces différents points démontrent qu'on ne pourra avancer sur ce dossier qu'en se manifestant.

4. Relations Institutionnelles

. Ministère des Sports

La réunion, à propos du contrat de délégation, le 26 mars dernier s'est très bien passée.

Le Président remercie la DTN pour la qualité du travail de préparation de celle-ci.

Toutefois, la fédération est toujours en attente du document de synthèse de cette réunion. Il n'y aura donc pas de problème pour obtenir la délégation.

Lors de la réunion, a été demandée formellement le transfert automatique des messages arrivant sur signalement@ffcoorientation.fr sur signal-sports@sports.gouv.fr

A la suite de la mise en place de ce transfert une réunion a été organisée à la requête de la cellule Signal Sport pour faire un point sur notre politique de signalement. La cellule souhaitait s'assurer que l'adresse n'était pas également utilisée pour faire remonter d'autres réclamations. Cette réunion a été l'occasion de discuter des difficultés que rencontrent les commissions disciplinaires des fédérations et de rappeler la loi du 8 mars 2024, obligeant les fédérations à signaler au Ministère toute violence, ce dernier pouvant prononcer une interdiction d'exercice à l'encontre d'un dirigeant.

La prochaine étape consiste à constituer le dossier pour l'agrément à déposer vers la fin août.

5. Points à traiter suite à l'Assemblée Générale

Dans la prochaine LOC, il sera rappelé la nécessité de se référer aux Règles Techniques et de Sécurité de la FF Triathlon pour toute organisation de raids multisports de nature. Dans le cas d'une manifestation proposant de la CO et une autre discipline, il est impératif de se référer aux à la RTS de cette discipline.

Au niveau du site, le Bureau directeur valide plusieurs demandes :

- Dans la liste des manifestations possibles, ajout des « rogaines »
- Suppression de la Coupe de France des clubs à compter de 2023
- Publication de la liste des cartes avec convention FFCO dès que la vérification de déclaration des cartes aura été faite.

En ce qui concerne le recensement des compétences GEC, un listing des personnes ayant officié sur les événements nationaux depuis 2022 sera établi. Il sera, dans un second temps, demandé à ces personnes si elles acceptent d'être référent.

L'information dans la LOL pour recenser les licenciés médecins dans la perspective de l'élection d'un médecin au Comité directeur n'a conduit qu'à 3 retours sur 53 personnes ayant indiqué cette profession. Un mail sera adressé à toutes ces personnes.

6. Points divers

- Le formulaire de déclaration des cartes est à mettre à jour. Une seule impression papier est nécessaire et elle peut être faite au niveau du secrétariat fédéral en vue du dépôt légal à la BNF : il sera donc demandé soit de faire remonter un exemplaire papier, soit de joindre un fichier numérique (format PDF).
- L'article 22 du Règlement Intérieur confirme la non-nécessité d'une demande d'attestation lors de la délivrance d'un « Pass'Loisir Santé », une activité non-chronométrée et/ou non-classée n'étant pas considérée comme une pratique en compétition.
- Le cahier des charges du futur site métier est en cours de finalisation. Dans ce cadre, il est important d'aller dans le détail des points définis collectivement, mais cela est inutile pour les points qui ne l'ont pas été. L'absence de réunion du groupe de pilotage semble nuire à l'avancée du travail.
Le Président sollicitera le prestataire pour organiser une réunion de celui-ci.
- Dans la perspective d'un O'France 2025, par suite du retour négatif de l'ONF pour une organisation en Charente-Maritime, d'autres pistes sont explorées (Larzac, Vercors, Bretagne, Pilat...) pour un canevas d'organisation identique à O'France 2023.
- Les grandes étapes pour la préparation du projet de la prochaine Olympiade sont confirmées : réunion en juin du Comité directeur pour établir un bilan de 2021-2024 ; appel dans le prochain CO'Mag aux licenciés qui souhaitent rejoindre l'équipe et réfléchir à ce nouveau projet ; discussion avec les ligues autour du projet de développement

début septembre ; lancement de la campagne électorale en novembre (les candidatures doivent être déclarées 50 jours avant l'AG soit le 25 octobre) avec présentation des candidats et réponse aux questions.

- Le Président indique que, par rapport à l'emploi, il n'y a pas eu beaucoup d'avancées autour de la mutualisation. La ligue Grand-Est s'est manifestée en indiquant avoir les mêmes besoins que la ligue Occitanie. Le Président signale que certains comités départementaux sont dans la même situation.
- Le Président signale que, lors de sa participation au club des parlementaires (regroupant le CNOSF, les fédérations, des parlementaires), il a pu faire remonter la problématique des diplômés professionnels. Cette problématique est relayée par un parlementaire dans le cadre de la loi sur l'emploi, sujet qui devrait être traité lors de la session parlementaire d'automne (ou au printemps prochain). Il indique qu'il a été relancé pour adhérer à ce club – 3000€ par an – et propose de négocier pour un tarif moindre vu les ressources de notre fédération. Le Bureau directeur valide.
- Les réponses à certains courriers reçus sont discutées collectivement.

Fin de la réunion à 23h20.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

